

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



Choisir l'association
Les Papillons Blancs de Lille
pour le versement de la
taxe d'apprentissage



AGIR POUR ET AVEC LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



Pourquoi choisir **l'association** **Les Papillons Blancs de Lille** ?

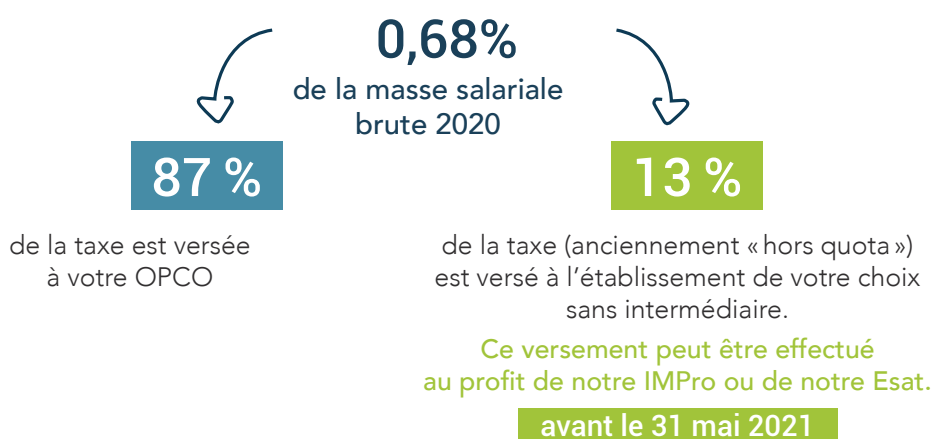
En versant votre taxe d'apprentissage à l'IMPro du Chemin Vert ou l'Esat du Groupe Malécot, vous soutenez l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Vous contribuez directement au développement d'actions de formation et d'insertion professionnelle.

L'association Les Papillons Blancs de Lille est née il y a plus de 65 ans de la force militante de parents. Association loi 1901, elle rassemble leurs souhaits, volontés et idées pour défendre les intérêts des enfants et adultes en situation de handicap. Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique, elle milite pour une société plus solidaire et inclusive.

Près de 2100 enfants, adolescents et adultes ainsi que leurs proches sont accompagnés dans la métropole lilloise, tout au long de leur parcours de vie.

Les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



Calendrier 2021

avant le 1 ^{er} mars 2021	avant le 31 mai 2021	avant le 15 septembre 2021	avant le 1 ^{er} mars 2022
1 ^{er} acompte de 60% sur la base des salaires 2020 (entreprises de 11 salariés et plus)	versement de 13% de la taxe à l'établissement de votre choix (toute entreprise qui le souhaite)	2 nd acompte sur la base d'une projection des salaires 2021 : 38% (entreprises de 11 salariés et plus) ou 40% (jusqu'à 10 salariés)	solde sur la base des salaires 2021 (toutes entreprises)

Nos actions **en faveur** **de l'apprentissage**

L'association Les Papillons Blancs de Lille gère l'IMPro du Chemin Vert, à Villeneuve-d'Ascq, et l'Esat du Groupe Malécot, implanté sur 7 sites dans la métropole lilloise. Ces établissements accompagnent des adolescents et adultes dans leur parcours professionnel.



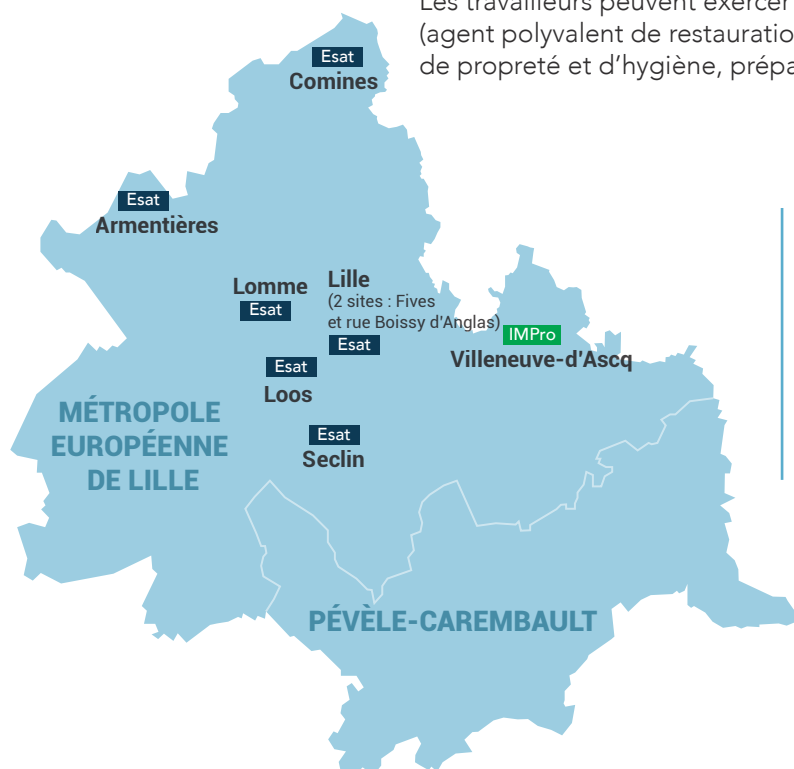
I.M.PRO DU CHEMIN VERT
INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

L'IMPro (institut médico-professionnel) accompagne notamment les adolescents et jeunes adultes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Des jeunes sont formés dans les domaines de la restauration, le service hôtelier, l'entretien des locaux, la couture, l'entretien textile, la repasserie, l'horticulture, l'aide à la personne, l'informatique ou encore la vente.



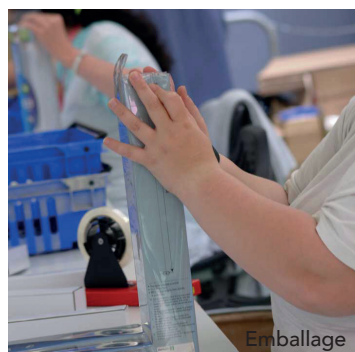
L'Esat (établissement et service d'aide par le travail) du Groupe Malécot accompagne près de 1000 travailleurs en situation de handicap mental sur 7 sites dans la métropole de Lille. Chacun bénéficie d'un accompagnement, de formations, d'actions de soutien et de professionnalisation adaptés à ses besoins, ses aspirations et ses compétences.

Les travailleurs peuvent exercer 13 métiers dans des domaines très variés (agent polyvalent de restauration, préparateur esthétique de véhicule, agent de propreté et d'hygiène, préparateur de commande, jardinier paysagiste...).



Le versement de votre taxe d'apprentissage permet de :

- s'ouvrir aux métiers de demain
- favoriser la formation et la qualification
- développer les compétences des travailleurs
- favoriser l'inclusion sociale
- développer les actions d'insertion



Emballage



Mise sous pli



Mise sous film



Mise sous coque



Nettoyage auto



Conditionnement



Productions artisanales
(savon, bière, café, thé)

Comment verser **la taxe d'apprentissage** ?

par chèque

Le chèque doit être libellé à l'ordre des Papillons Blancs de Lille. Merci d'indiquer :

- votre numéro de siret
- le bénéficiaire de votre choix : IMPro ou Esat

Et d'adresser votre chèque à :
Les Papillons Blancs de Lille
Taxe d'apprentissage
42 rue Roger Salengro - CS 10092
59030 Lille Cedex

par virement bancaire

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 6715 219
BIC : CCOPFRPPXXX
Titulaire du compte : Les Papillons Blancs de Lille

Formulaire à retourner à contact@papillonsblancs-lille.org ou par courrier

Etablissement auquel l'entreprise verse 13% de la taxe d'apprentissage :

☐ IMPro du Chemin Vert

☐ Esat du Groupe Malécot

Versement effectué par :

☐ chèque

☐ virement bancaire

Votre entreprise :

Entreprise :

Numéro Siret :

Adresse postale :

Code postal et commune :

Interlocuteur (prénom et nom) :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

**Merci ! En retour de votre règlement et de ces informations,
un reçu libératoire vous sera adressé.**



Association Les Papillons Blancs de Lille - affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique
42 rue Roger Salengro - CS 10092 - 59030 Lille Cedex
03 20 43 95 60 - contact@papillonsblancs-lille.org - www.papillonsblancs-lille.org
Association à but non lucratif de type loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture du Nord n°W595004890.

